

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Vintastic Destructeur d'algues vertes

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro de l'autorisation: EU-0026274-0001

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0030770-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Vintastic Destructeur d'algues vertes
Rio Destructeur d'algues vertes

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Burg Groep B.V.
	Adresse	Marconistraat 26 1704 RG Heerhugowaard Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	EU-0026274-0001	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0030770-0000	
Date de l'autorisation	13/08/2021	
Date d'expiration de l'autorisation	12/08/2031	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Burg Group B.V.
Adresse du fabricant	Marconistraat 26 1704 RG Heerhugowaard Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Burg Azijn B.V. - Marconistraat 26 1704 RG Heerhugowaard Pays-Bas
	Burg Essig GmbH - Preßburger Strasse 8 D-94315 Straubing-Sand Allemagne
	Burg Vinegar Belgium NV/SA - Ramerstraat 26 B1760 Roosdaal Belgique
	Burg Vinaigres SAS - 1-3 Zac Des Bregaudieres 17390 La Tremblade France
	Burg Ocet s.r.o. - Octarna Bzenec, U Bzinku 409 696 81 Bzenec République tchèque

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	2323 - Vinaigre
Nom du fabricant	Burg Group B.V.
Adresse du fabricant	Marconistraat 26 1704 RG Heerhugowaard Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Burg Azijn B.V. - Marconistraat 26 1704 RG Heerhugowaard Pays-Bas
	Burg Essig GmbH - Preßburger Strasse 8 D-94315 Straubing-Sand Allemagne
	Burg Vinegar Belgium NV/SA - Ramerstraat 26 B1760 Roosdaal Belgique
	Burg Vinaigres SAS - 1-3 Zac Des Bregaudieres 17390 La Tremblade France
	Burg Ocet s.r.o. - Octarna Bzenec, U Bzinku 409 696 81 Bzenec République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Vinaigre		Substance active	8028-52-2		100

2.2. Type de formulation

AL- Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Algicide - surfaces dures poreuses

Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Elimination des algues vertes sur les surfaces dures poreuses (pavés, patios, béton,...)

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Chlorophyta spp.
Nom commun: Algues vertes
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Versement ou pulvérisation
Description détaillée:
-

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 3 L pour 10 m²
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Prêt à l'emploi

Dose d'application : 3 L pour 10 m²

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel
Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Réservé aux non-professionnels :
Bouteille en PET, PET recyclé, HDPE ou HDPE recyclé de : 500 mL - 750 mL - 1 litre - 1,5 litres – 3 litres - 4 litres - 5 litres
Réservé aux professionnels :
5L en bouteille (r)*PET ou (r)*HDPE avec bouchon (r)HDPE ou (r)LDPE à pression ou à vis
Jerrycan 25 litres en (r)*HDPE
Conteneur IBC 1000L en (r)*HDPE

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Appliquez le produit sur une surface sèche.
- Ne pas traiter par temps de pluie ou sur des surfaces gelées.
- Ne pas nettoyer les surfaces après traitement.
- Laissez le produit agir pendant au moins plusieurs jours.
- L'efficacité est observée jusqu'à quatre mois après application. En cas de ré-infestation, renouveler l'application.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau.
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INHALATION: si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Protéger du froid
- Durée de conservation : 3 ans
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autres informations

-